



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

transfert des cendres de Jean Zay au Panthéon

Question écrite n° 108309

Texte de la question

M. René Rouquet souhaite demander à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche s'il envisage de transférer les cendres de Jean Zay au Panthéon. Né à Orléans en 1904, avocat en 1928, entré en politique en 1932 comme député du Loiret à l'âge de vingt-sept ans, nommé ministre de l'éducation nationale sous le Front populaire jusqu'en 1939, résistant, Jean Zay s'oppose au gouvernement de Vichy et, pour avoir voulu combattre l'antisémitisme, le nazisme, la barbarie, fut martyrisé par les miliciens de Joseph Darnand, qui l'assassinèrent en 1944 à l'âge de trente-neuf ans. Avant cette fin tragique, Jean Zay eut un parcours exemplaire et un indéfectible engagement républicain. Nommé ministre de l'éducation nationale par le président du Conseil, Léon Blum, en 1936, son oeuvre et son action, dans les domaines de l'éducation nationale de la culture sont riches. C'est à lui que l'on doit notamment le prolongement jusqu'à quatorze ans de l'obligation scolaire. Il expérimenta également les classes d'orientation. Il est à l'initiative de la médecine préventive, de la radio scolaire et du CNRS (Centre national de la recherche scientifique). D'autre part, Jean Zay introduisit dans l'enseignement l'éducation physique et les loisirs dirigés. Dans le domaine de l'enseignement supérieur, on lui doit également la mise en chantier du projet de l'ENA. Dans le domaine de la culture, Jean Zay est avant tout à l'origine des droits d'auteurs, statut qui a constitué pour les auteurs une avancée considérable en termes de droits. Il a préfiguré la loi de 1957 sur la propriété littéraire. Enfin il réorganisa la politique de la lecture en lançant notamment les « bibliobus ». Sa politique fut dynamique et ambitieuse. Il préconisa une intervention plus importante de l'État en ce domaine par le biais de subventions, d'aides publiques, de lois, tout en respectant le pluralisme culturel et artistique. À l'âge de trente-cinq ans, en septembre 1939, Jean Zay se porte volontaire pour le front et entre dans la Résistance. Arrêté le 15 août 1940, il sera emprisonné et, durant son transfert à la prison de Melun, le 20 juin 1944, assassiné par des miliciens d'une rafale d'arme automatique. Républicain laïque, radical de gauche, Jean Zay fut l'un des artisans de l'union des gauches face aux tentatives fascistes en 1934, ministre de l'éducation nationale et des beaux-arts du cabinet de Léon Blum. Partisan d'un soutien aux républicains espagnols, adversaire de tout compromis avec l'Allemagne hitlérienne, il incarnait tout ce qu'un homme de la droite extrême pouvait détester. Mais c'est aussi la mémoire d'un homme au service de la jeunesse et de la nation qu'il nous faut conserver. Une centaine d'établissements scolaires portent aujourd'hui son nom ; une cérémonie annuelle dans la crypte de la Sorbonne, une association des amis de Jean Zay contribuent à entretenir sa mémoire. Au moment du cinquantième de son assassinat, en 1994, expositions et colloques, à Orléans en particulier, ont rendu hommage au ministre martyr. Aussi, au vu d'un tel parcours et d'un tel engagement au service des idéaux de la République, il lui demande de bien vouloir lui préciser s'il entend répondre favorablement à la demande de transfert des cendres de Jean Zay au Panthéon.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire demande au Gouvernement de bien vouloir lui indiquer s'il envisage de transférer les cendres de Jean Zay au Panthéon. En application d'une doctrine constante, l'hommage national suprême que constitue la décision de faire entrer les cendres d'une personnalité au Panthéon échappe totalement au Gouvernement et relève de la seule compétence du Président de la République qui exerce ce droit à titre

strictement personnel. Le ministre de l'éducation nationale ne peut donc exprimer ses intentions dans un domaine qui ne lui appartient pas.

Données clés

Auteur : [M. René Rouquet](#)

Circonscription : Val-de-Marne (9^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108309

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 octobre 2006, page 11214

Réponse publiée le : 19 décembre 2006, page 13313